



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA MEUSE



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°24-11

L'an deux mille vingt quatre à 10h30  
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
<b>Nombre de délégués :</b>	
 Titulaires	<b>53 Titulaires</b>
 Suppléants	<b>53 Suppléants</b>
 Présents	<b>29 Présents</b>
 Votes par procuration	<b>2 votes par procuration</b>

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Géry TRONÇON
M Philippe CLAUDE	M Jean François VALLOIRE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Claude VALDENAIRE
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)	M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	M. Yannick ROSSATO
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. Sébastien PAULET	M. Michel NORMAND
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Elie PERRIOT (représente Mme S DENIS)
M Emmanuel BAUDART	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Michel LALLEMAND	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Yvon HUMBLLOT	M Jean Philippe WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Valérie WOITIER
M. J Pierre CORVISIER	Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)
M Jean Yves JONET	

#### Objet de la délibération :

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Résultat du vote
<b>Pour : 30</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°24-11

*Objet de la délibération :*

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La réalisation de l'exercice 2023 constate un excédent de 105 471,98€.

Cet excédent devra couvrir le déficit global d'investissement.

#### *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses à caractère général s'établissent en 2023 à 228 143,97€.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 14 agents. Ils se sont élevés en 2023 à 665 496,07€.

#### *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement ont été constituées en 2023 par

- les cotisations des adhérents,
- Les différentes subventions

#### *La section d'investissement*

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont de deux ordres :

- Les investissements propres de l'établissement
- Les investissements réalisés en vertu des délégations Gémapi ( compte de tiers)

**Après avis du Bureau Syndical,**

**Le Comité Syndical CONSTATE que le compte administratif 2023 présente les soldes suivants :**

- **Un excédent de clôture de 105 471,98€ en section de fonctionnement**
- **Un excédent de clôture de 1 129 143,04€ en section d'investissement**

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- **D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2023.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS